



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ET DES DECISIONS DE
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2024

Salle du Conseil - 1 avenue François MITTERRAND - 11 500 QUILLAN

Délibération DC 2024-044

Co-financement Maison Paysanne pour l'animation du PAT HVA – Années 2024 et 2025

Date de convocation : 5 avril 2024	Liste des délibérations affichées le : 2024		
Nombre de conseillers en exercice : 82	Présents : 50 à l'ouverture de la séance		
Absents et dépôts de pouvoirs : 10	Excusés : 12	Autres absents : 10	Votants : 60

Présents : Serge MOUNIÉ (Artigues), Jean-Pierre ADROIT (Belcaire), Alain CHANAUD (Belvianes et Cavirac), Georges RAMON (Belvis), Sébastien DAIGNEAUX (Bessède de Sault), Didier MONTAGNE (Campagna de Sault), Gilbert SIMON (Campagne sur Aude), Bernard VAQUIÉ (Camurac), Bruno CARBONNEL (Chalabre), Evelyne GARROS (Chalabre), Joseph LLOPIS (Comus), Eric ASTIER (Corbieres), Jacky ONDEDIEU (Coudons), Patrick DE BOISSIEU (Counozouls), Jacques PETIT (Escouloubre), Christian SOULA (Espéraza), Rose-Marie DAROT (Espéraza), Elvire ANDREWS (Espéraza), Patrick CAZAUD (Espéraza), Didier PARIS (Fontanes de Sault), Dominique BRUCHET (Gincla), Daniel CALVI (Ginoles), Yves ANIORT (Granes), Alain PIGA (Joucou), Marc SAN FRANCISCO (La Fajolle), Jean-Jacques GERVAIS (Le Clat), Francis SAVY (Mazuby), Alain RENON (Montfort sur Boulzane), Bertrand BARGAIN (Montjardin), Alain BONNERY (Nébias), Stéphane SIPRA (Niort de Sault), Jean Paul MARTINEZ (Peyrefitte du Razès), Olivier FERRIER (Puivert), Pierre CASTEL (Quillan), Amandine MORENO (Quillan), Jacques MANDRAU (Quillan), Jacques DE LA PIQUERIE (Quirbajou), Hervé CHAPUT (Rodome), Jean-Louis BOUSQUET (Roquefeuil), Benoît OLIVE (Roquefort de Sault), Sébastien TORREILLES (Salvezines), Serge BACAVE (Saint Benoit), Jean-Jacques MARTY (Saint Ferriol), Cédric PLICHARD (St Jean de Paracol), Denis MALTAT (St Julia de Bec), Louis SIRE (St Just et le Bézu), Rose Marie MANAUD (St Martin Lys), Anthony SANCHEZ (Sainte Colombe sur Guette), Thierry COUTEAU (Ste Colombe sur l'Hers) et Georges BENNAVAIL (Val du Faby).

Procurations : Philippe PARRAUD (Axat) à Christian SOULA (Espéraza), David FERNANDEZ (Campagne sur Aude) à Gilbert SIMON (Campagne sur Aude), Jean-Jacques AULOMBARD (Chalabre) à Evelyne GARROS (Chalabre), Jacques MAMET (Chalabre) à Bernard VAQUIÉ (Camurac), Sauveur TRANIELLO (Marsa) à Jacques DE LA PIQUERIE (Quirbajou), Jean Marc MURATORIO (Mérial) à Jean-Jacques MARTY (Saint Ferriol), Jacques SIMON (Quillan) à Jacky ONDEDIEU (Coudons), Martine DAFFOS (Quillan) à Yves ANIORT (Granes), Jean-Christophe GAUVRIT (Trézières) à Serge BACAVE (St Benoit) et Anthony CHANAUD (Val du Faby) à Francis SAVY (Mazuby).

Excusés : Jean Claude MICHELOU (Axat), Lucien RIVIE (Belfort sur Rebenty), Alfred VISMARA (Cailla), Julie LE MORVAN (Espéraza), François LACROIX (Espezet), Jacques GALY (Lapradelle Puilaurens), Gilles ALARD (Quillan), Sophie BOUTTIER (Quillan), Christine BINDER (Quillan), Mohamed EL HABCHI (Quillan), Sylvie BRINGUIER (Val de Lambronne) et Marc RIVALS (Villefort).

Absents : Christophe PIQUEMAL (Aunat), Claire THENARD (Courtauly), Olivier FROMILHAGUE (Espéraza), Gaël SAN MARTIN (Espéraza), Patrick EMERY (Galinagues), Christian ARAGOU (Le Bousquet), Nadia PARACHINI (Quillan), Jean POLY (Quillan), Jérôme ARTIGUES (Rivel) et Marielle BASTOU (St Louis et Parahou)

Secrétaire de séance : Serge MOUNIE

La Maison Paysanne est en charge sur le territoire de la coordination du Projet Alimentaire Territorial (PAT) de la Haute-Vallée de l'Aude.

Au regard de la dynamique initiée et de la gouvernance transversale établie, obtenu en 2021 le label « PAT » délivré par l'Etat et un financement du Programme National de l'Alimentation (Ministère de l'Agriculture).

Celui-ci devrait être reconduit en 2024 au niveau 2 ce qui nous permettra d'envisager la poursuite de la coordination et la réalisation des actions que portent la Maison Paysanne. Pour autant, les financements de la DRAAF que l'on a pour 2024 ne couvrent que 70 % des dépenses liées au poste de coordinateur du PAT.

Le plan d'action du PAT pour 2024 – 2025 a été priorisé, toutefois, la Maison Paysanne reste dans l'attente de financements pour estimer le budget que ce nouveau plan d'action représentera pour le territoire.

Ainsi, elle renouvelle la sollicitation à la Communauté de Communes des Pyrénées Audoises de compléter le budget d'animation du PAT pour les deux années à venir (durée d'un plan d'action habituel) à hauteur de 18 400 € par an pour les deux intercommunalités soit **6 100 € pour la CC des Pyrénées audoises**.

Ces financements permettront de faire du PAT HVA un véritable dispositif structurant du territoire :

- L'économie par le développement ou la création d'activités agricoles et d'emplois
- La qualité de vie et l'attractivité par une offre alimentaire diversifiée et de qualité tant pour les habitants que pour les touristes
- La transition écologique par la relocalisation de nos approvisionnements et l'amélioration des pratiques

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la demande formulée par la Maison Paysanne,

Vu le caractère structurant du Projet Alimentaire Territorial (PAT) pour l'ensemble de la Haute Vallée de l'Aude

Après en avoir délibéré,

Conseillers présents	46	Suffrages exprimés	53
Retrait avant vote	1	Pour	53
Abstention	0	Contre	0

Retrait avant vote : Jacques de la PIQUERIE

- **DECIDE de verser une subvention de 6 100 € chaque année, en 2024 et 2025, à la Maison Paysanne pour compléter le financement du Projet Alimentaire Territorial Haute Vallée de l'Aude.**

Pour extrait conforme
Francis SAVY, Président de la CCPA



Acte certifié exécutoire compte tenu

- ❖ de sa transmission en sous-préfecture le 3/05/2024
- ❖ et de sa publication le 3/05/2024



Maison Paysanne de l'Aude
1 Avenue Salvador Allende
11300 LIMOUX

A l'attention de Mr Francis Savy
Président de la Communauté de Communes des Pyrénées Audoises
2 Place Alcantra
11300 LIMOUX

Personne en charge du dossier : Marine Mertz, animatrice PAT HVA

Tel : 07 50 04 50 96 ; Mail : pathva@mp11.fr

Objet : Demande de co-financement pour l'animation du PAT HVA

Monsieur le Président,

La Maison Paysanne est en charge sur votre territoire de la coordination du Projet Alimentaire Territorial (PAT) de la Haute-Vallée de l'Aude. Au regard de la dynamique initiée et de la gouvernance transversale établie, nous avons obtenu en 2021 le label « PAT » délivré par l'Etat et un financement du Programme National de l'Alimentation (Ministère de l'Agriculture), celui-ci devrait être reconduit en 2024 au niveau 2 ce qui nous permettra d'envisager la poursuite de la coordination et la réalisation des actions que portent la Maison Paysanne. Pour autant, les financements de la DRAAF que l'on a pour 2024 ne couvrent que 70 % des dépenses liées au poste de coordinateur du PAT.

Le plan d'action du PAT pour 2024 – 2025 a été priorisé, toutefois, nous sommes encore en attente des financements pour estimer le budget que ce nouveau plan d'action représentera pour le territoire.

Ainsi, nous renouvelons notre sollicitation à la Communauté de Communes des Pyrénées Audoises pour compléter le budget d'animation du PAT pour les deux années à venir (durée d'un plan d'action habituel) à hauteur de 9200€ par an afin de soutenir ce projet de territoire.

Ces financements permettront de faire du PAT HVA un véritable dispositif structurant de notre territoire :

- **L'économie par le développement ou la création d'activités agricoles et d'emplois**
- **La qualité de vie et l'attractivité par une offre alimentaire diversifiée et de qualité tant pour les habitants que pour les touristes**
- **La transition écologique par la relocalisation de nos approvisionnements et l'amélioration des pratiques**

En vous remerciant pour l'attention que vous voudrez bien porter à notre démarche, veuillez agréer, Monsieur le président, nos respectueuses salutations.

A Limoux, le 8 novembre 2023,

Le président de la Maison Paysanne de l'Aude,

Jacques Morisson,

REÇU EN PREFECTURE

Le 03/05/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-011-200043776-20240411-DC_2024_044